



## **Conditions générales concernant le restaurant**

### **Horaire**

- Les heures d'ouverture sont de 9h00 à 19h00.
- Les petits déjeuners peuvent se prendre dès 8h00 sur demande.
- Pendant les heures d'ouverture, aucune exclusivité n'est acceptée pour la restauration, l'espace disponible sera réparti selon la taille des groupes.
- Une prolongation est possible pour les groupes dès 15 personnes jusqu'à 23h.

### **Droit de Bouchon**

- Nous facturons une indemnité de 6.00 CHF. par personne présente pour les boissons apportées par le client

### **Indemnité sur gâteau**

- Nous facturons une indemnité de 3.00 CHF. par personne présente pour les gâteaux apportés.

### **Fleurs et décoration**

- Notre fleuriste se fera un plaisir de décorer la salle ou les tables selon vos souhaits (Les frais seront facturés en fonction des dépenses).

### **Divertissement**

- Nous vous recommandons volontiers un groupe de cors des Alpes, lanceur de drapeau ou accordéoniste ou même groupes folkloriques.

### **Enfants**

- Pour tous les menus adultes réservés et confirmés, nous facturons 2.00 CHF par année d'âge de l'enfant de 3 ans à 11 ans révolus.

### **Réservation**

- Nous communiquer 7 jours avant la manifestation le nombre approximatif des invités
- Nous communiquer au plus tard 36 h avant la manifestation le nombre définitif de personnes

### **Conditions de paiement**

- Comptant en Francs Suisse ou en Euros.
- Par carte de crédit.
- Par facture ou contre voucher (dès 250.00 CHF), en Francs Suisse. Le délai de paiement est de 10 jours après réception de la facture.
- Pour l'étranger, les frais administratifs sont facturés 15.00CHF
- Pour les factures consécutives, des ares seront exigés, (selon entente)

### **Annulations de réservations déjà confirmées**

- 15 jours avant la date prévue = 25% de la facture escomptée
- 10 jours avant la date prévue = 50% de la facture escomptée
- 7 jours avant la date prévue = 100% de la facture escomptée

### **Responsabilité**

L'organisateur est tenu de payer les boissons et les plats commandés en supplément par les participants. Nous déclinons toute responsabilité pour l'endommagement ou la perte d'objets personnels apportés dans l'établissement. L'organisateur assume l'entière responsabilité des dommages causés au mobilier et à l'ensemble de l'établissement de la Fromagerie d'Alpage. En outre, il est interdit de placer des décorations sans le consentement de la Fromagerie d'Alpage